Envoyé en préfecture le 26/10/2016 Reçu en préfecture le 26/10/2016 Affiché le

ID: 029-212901052-20161026-2016410-DE

BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE - ECHANGE DE TERRAIN ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION SAINT-VINCENT LANNOUCHEN

Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil municipal que, par délibération en date du 29 janvier 2016, le Conseil municipal a autorisé un échange de terrain entre la commune et l'association Saint-Vincent Lannouchen.

Il y a lieu de compléter cette délibération en précisant la valeur de chaque emprise, objet de l'échange, à savoir 13 800 € conformément à l'avis de France Domaine en date du 2 juin 2016.

VU l'avis favorable de la commission «Finances - Travaux - Agriculture» en date du 12 octobre 2016,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire.

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE l'échange de terrain entre la commune et l'association Saint-Vincent Lannouchen.

PRECISE que la valeur de chaque emprise, objet de l'échange, est fixée à 13 800 € conformément à l'avis de France Domaine en date du 2 juin 2016.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 21 octobre 2016

Le Maire,

Laurence CLAISSE

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture, le 26 10/2016

Et de la publication, le. 2.6. Les. Fait à Landivisiau, le. 2.1.

Le Directeur Général des Services.

Pascal NANTEL